

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2017

2017/14 - COMMUNICATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - ANNÉE 2015

Le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2015, par délibération n°16 C 0676 du 14 octobre 2016. Ce rapport dont la synthèse est jointe, est consultable sur le site de Lille Métropole (www.lillemetropole.fr).

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), ce rapport, dont la synthèse est jointe en annexe, fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Il est consultable sur le site de Lille Métropole (www.lillemetropole.fr).

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

♦ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme